

Atollan® S

Fongicide de contact pour l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture

Description du produit en bref

Atollan S est un produit de contact. Il agit préventivement contre de nombreuses maladies importantes en arboriculture, en viticulture et sur plantes ornementales.

Matières actives

70% Dithianon

Formulation

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-6060-4

Mode d'action

Dithianon appartient à la famille chimique des quinones. C'est un fongicide multi-site qui agit sur différents enzymes importants qui perturbent la respiration des cellules. Il n'a encore jamais été décelé de résistance envers le Dithianon. Il est le partenaire idéal, dans les programmes fongicides, pour les associations ou dans les stratégies de lutte anti-résistances.

Utilisation Arboriculture

Cerisiers

Dosage : 0,05 % (0,8 kg / ha) contre la maladie criblee, la pourriture amère et la cylindrosporiose des cerisiers avant et pendant la floraison. Après la floraison toutes les 2 – 3 semaines jusqu'à 3 semaines avant la récolte. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10 000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service

d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Fruits à pépins

Dosage : 0,05 % (0,8 kg / ha) contre la tavelure avant, pendant et après la floraison. Dès juillet, utiliser le Folpet 80 WG ou Captan S WG. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10 000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Pruniers

Dosage : 0,05 % (0,8 kg / ha) contre la maladie des pochettes, une application à l'ouverture des bourgeons. A 0,075 % contre la rouille du prunier. Faire une application à fin juin et à fin juillet sur les variétés sujettes, mi-tardives et tardives, délai d'attente 3 semaines. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10 000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Utilisation Cultures ornementales

Cultures ornementales en général

Dosage : 0,05 % contre les maladies fongiques comme mildiou, rouilles et fumagine des rosiers (peronospora, albugo, bremia), la cloque des azalées, etc.

Utilisation Viticulture

Vigne

Excoriose : 0,075 % (0,6 kg / ha). Première application au débourrement, répéter 8 – 10 jours

plus tard. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 07 – 10 (C – D) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l / ha (base de calcul).

Rougeot parasitaire : 0,075 % (0,6 kg / ha). Première application sur pousses de 5 à 10 cm, répéter après 8 – 10 jours jusqu'à la floraison. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 55 (G) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l / ha (base de calcul).

Mildiou : 0,05 % (0,8 kg / ha) jusqu'à fin floraison. Après la floraison, utiliser Fantic-F, Amarel Cuivre, Folpet 80 WDG + Stamina S, Folpet 80 WDG + Leimay. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71 – 81 (J – M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1 600 l / ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4 500 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

Restrictions

Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jus qu'à 48 heures après l'application du produit. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Vigne: 8 traitements au maximum par parcelle et par année avec un produit contenant la substance active dithianon. Pas de traitement de raisin de table. Fruits à pépins: Traitements après la floraison: ne pas appliquer en tout plus de 3400 g par ha de la substance active dithianon par parcelle et année. Fruits à noyau: Ne pas appliquer en tout plus de 1680 g par ha de la substance active dithianon par parcelle et année. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m en arboriculture et de 20 m viticulture et plantes ornementales par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions du service d'homologation.

Miscibilité

Compatible avec nos fongicides, insecticides et acaricides ainsi qu'avec les spécialités Goëmar et notre engrais liquide. Pulvériser les bouillies mixtes immédiatement après leur préparation. Non compatible avec les huiles minérales.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 4 heures après le traitement. Atollan S se distingue par une résistance sans pareille au lessivage.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Stockage

Stocker le produit à l'abri du gel, au frais et au sec. Mettre les récipients vidés et nettoyés à la poubelle. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H301 Toxique en cas d'ingestion. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H351** Susceptible de provoquer le cancer. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS06



GHS08



GHS09

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 EN CAS D'INGESTION:

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.



GHS05

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 03 39 Emballage simple à 800 g

10 03 39 Carton à 12 x 800 g

Emballage

10 03 43 Carton à 4 x 5 kg

10 03 43 Emballage simple à 5 kg

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>